

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 AUT 092

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV – 2023

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la Société FENBAT en date du 21 Avril 2023,

AUTORISE

La pose d'une benne rue Belmondo à Gravelines pour des travaux de couverture.

Sous réserve :

- La pose des panneaux de signalisation incombe au demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la benne soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette benne.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révoicable

Du 21 avril au 31 mai 2023

Fait à Gravelines, le 27 AVR. 2023

Le Maire,



MIS EN LIGNE SUR LE SITE

DE LA VILLE LE :

- 2 MAI 2023

